

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 05/50 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR L'APPEL A PROJETS DU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET D'APPRENTISSAGE 2005/2006

SEANCE DU 31 MARS 2005

L'An deux mille cinq, et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange  
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SCOTTO Monika  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la loi n° 2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération de l'Assemblée de Corse n° 05/21 AC du 24 février 2005 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2005,
- VU** l'avis n° 2005/02 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse du 25 mars 2005,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la commission du développement social et culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la présentation du Programme Régional de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage 2005/2006 tel qu'il figure dans le document annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse :

**Pour les demandeurs d'emploi**

- à conduire la procédure de marché relative à l'article 30 du Code des Marchés Publics pour les Plats formes Insertionnelles et les Plats Formes Découverte des Métiers ainsi que pour les Formations Pré Qualifiantes, Qualifiantes et Professionnalisantes et la Promotion Sociale,
- à individualiser les actions de formation d'intérêt général qui pourraient bénéficier d'une subvention.



### **Pour le dispositif d'intervention en direction des actifs**

- à individualiser, dans la limite des fonds affectés, en Conseil Exécutif les actions découlant des mesures identifiées par le présent rapport,
- à signer les pièces juridiques et administratives (conventions annuelles, avenants et arrêtés) s'y rapportant.

### **Concernant le fonds d'Aide à l'Insertion**

- à individualiser en Conseil Exécutif les actions découlant des mesures identifiées par le présent rapport,
- à permettre au CNASEA de prélever ces sommes sur la dotation perçue au titre du Fonds d'Aide à l'Insertion.

### **Concernant l'apprentissage**

- à signer les conventions annuelles et les arrêtés correspondants.

**Concernant le dispositif d'accompagnement et d'environnement de la formation :** réseau d'accueil, bilans de compétences/bilan santé, dispositif académique de Validation des Acquis, Programme « Pour réussir à optimiser ses valeurs par l'action », Validation des Acquis de l'Expérience (animation régionale) ; Ateliers Pédagogiques Personnalisés, Professionnalisation des Acteurs, GIP OREF, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ;

- à signer les conventions et arrêtés s'y rapportant.

### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 mars 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



**ANNEXES**

**REÇU LE**  
13 AVR. 2005  
PREFECTURE DE CORSE

**RAPPORT DE  
PRESENTATION  
DU PROGRAMME REGIONAL  
DE FORMATION CONTINUE  
ET D'APPRENTISSAGE  
2005 / 2006**

# SOMMAIRE

- Le contexte
  
- 2005, une période transitoire
  
- Les choix budgétaires au regard des compétences
  
- La Méthodologie
  
- Les modes d'intervention de la Collectivité  
Territoriale de Corse
  - ☞ Le champ de l'insertion sociale et professionnelle
  
  - ☞ Le champ de développement économique
  
  - ☞ Le champ de la modernisation et l'offre  
de formation

## **RAPPORT DE PRESENTATION DU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION CONTINUE ET D'APPRENTISSAGE 2005/2006**

### **Le contexte**

Les régions disposent depuis les lois de décentralisation de 1983, d'une compétence de droit commun en formation continue qui n'a cessée de se développer au travers de diverses mesures législatives successives d'intérêt national.

- la loi quinquennale de 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation continue
- les lois de 2002 de modernisation sociale et de démocratie de proximité
- la loi du 13 août 2004 relative aux collectivités et responsabilités locales, auxquelles il convient d'ajouter la loi sur la Corse de janvier 2002 relative au statut de la Collectivité Territoriale de Corse.

Chacun de ces textes accroît et conforte l'importance du niveau régional en matière de formation professionnelle.

Avec **la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales**, une étape décisive est franchie qui consacre définitivement le niveau régional comme niveau de coordination des politiques de Formation Professionnelle.

Les régions peuvent désormais élaborer leur politique de Formation Professionnelle initiale et continue sans en référer a priori à l'Etat, le transfert de compétences est quasi-total excepté le secteur de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (AIO) qui reste dans le giron de l'Etat. Le nouveau texte place le plan régional de développement des formations au cœur du dispositif de planification. L'article 11 précise en effet qu'il vaut schéma prévisionnel de l'apprentissage, schéma régional des formations sanitaires et sociales. Le champ des compétences régionales s'élargit dans une logique de meilleure articulation de la relation emploi formation.

Des responsabilités nouvelles sont confiées aux régions : l'organisation de la Validation des acquis de l'expérience sur l'ensemble du territoire, le transfert de la formation de tous les demandeurs d'emplois et avant 2008 le transfert des formations régionales de l'AFPA.

**La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005** apporte les aménagements législatifs attendus pour le développement et la modernisation de l'apprentissage. Outre les dispositions visant à renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des employeurs, la loi réforme également les modalités de financement. Afin d'en améliorer l'efficacité et d'assurer la pérennité des moyens nécessaires à son développement, la loi institue un « fonds national de modernisation et de développement de l'apprentissage » dont l'objet est de contribuer au financement d'actions concertées entre tous les acteurs de l'apprentissage (Région, Etat, Branches professionnelles et organismes consulaires).

A ce jour, la plupart des compétences nouvelles semblent être transférées aux régions sans les moyens correspondants.

C'est dans ce paysage contrasté que la Collectivité Territoriale de Corse maintient l'effort financier pour la formation professionnelle continue en 2005/2006 au même niveau que celui de l'année précédente.

## **2005, une année transitoire**

Comme je l'avais annoncé lors de la présentation du Programme Régional de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage 2004, la Collectivité Territoriale de Corse a entrepris à l'automne 2004 une large réflexion sur la définition de la politique de formation professionnelle et d'apprentissage à travers l'élaboration du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF).

Je rappelle que l'objectif poursuivi par le PRDF est la définition des grandes orientations à cinq ans en matière de formation des jeunes et des adultes.

A cette fin, un comité de pilotage a été mis en place suite à la décision de l'Assemblée de Corse du 23 juillet 2004. Placé sous l'autorité du conseiller exécutif en charge du secteur, il est composé de 18 membres :

- au titre de l'Assemblée de Corse, un représentant par groupe
- au titre du Conseil Exécutif, le conseiller exécutif en charge de l'ADEC
- 3 représentants du CES
- au titre d'Etat, le DRTEFP et le Recteur de Corse
- 2 personnalités qualifiées

Ce nombre raisonnable de participants, lui a permis de se réunir 4 fois et de fonctionner de manière participative et permanente.

Pour répondre avec efficacité aux problématiques abordées, trois groupes de travail ont été constitués :

- un groupe de formation initiale avec un sous-groupe langue et culture corse.
- un groupe formation continue
- un groupe alternance et apprentissage

Le comité de pilotage a pour mission à partir d'un diagnostic de proposer les stratégies adéquates, les plans d'actions qui en découlent et de s'assurer de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation.

Par ailleurs, il a souhaité être informé sur l'ensemble des masses financières investies régionalement par les différents prescripteurs de formation continue (Etat - Collectivité Territoriale de Corse - FSE - Assedic - Fonds d'Assurance Formation.....) ainsi que sur la répartition des différentes dépenses.

Les travaux conduits au sein du comité de pilotage durant la phase de diagnostic ont permis de constater l'extrême difficulté de se procurer une information de qualité quant à l'ensemble des flux financiers relatifs à la formation continue.

La juxtaposition des politiques de formation continue, la multiplicité des prestataires et des statuts qui la régissent, ainsi que des financeurs, le fait qu'ils soient situés hors de Corse font que l'information reste parcellaire et ne permet pas d'avoir une connaissance précise et exhaustive des ressources consacrées à la formation continue et des emplois qui en sont faits.

C'est pourquoi le comité de pilotage a décidé de lancer une étude sur les comptes de la formation continue et de l'apprentissage, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée de Corse dans sa session du 26 juillet 2004 de recourir à une assistance technique extérieure.



Simultanément, le comité de pilotage a souhaité faire appel à une assistance technique externe afin de pouvoir conforter par une vision extérieure sa propre analyse, garantie supplémentaire d'objectivité qui devrait favoriser un enrichissement des travaux.

2005 est donc une année transitoire pour l'organisation et la définition de la politique de la formation continue et de l'apprentissage.

**Il n'en reste pas moins nécessaire, dans un souci de continuité du service public régional de Formation Professionnelle Continue, d'organiser un Programme Régional de Formation Professionnelle Continue pour l'année en cours et de préciser le cadre d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse.**

### **Les choix budgétaires au regard des compétences**

Le Programme Régional de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage s'appuie sur les orientations stratégiques définies à partir des évolutions législatives intervenues depuis 2002, tout en intégrant dès à présent les pistes de réflexion des travaux du PRDF.

L'année 2004 a été marquée par un **accroissement du taux de chômage** de 1,2 % de façon identique dans les deux départements. Il est désormais de 10,8 % marquant 1 point de différence avec la moyenne nationale de 9,9 %. Il se caractérise par une dégradation de la situation des chômeurs de longue durée et une stabilisation en direction des jeunes.

Les explications sont multiples :

- l'impact du chômage national avec une reprise qui a du mal à s'amorcer
- la saison touristique en Corse redevenue aléatoire après l'embellie des années précédentes.

**En formation continue cela s'est traduit à l'inverse des années précédentes par un démarrage des stages de formation continue sans retard et avec l'effectif prévu.**

On constate que certains secteurs professionnels en forte demande d'emploi ont du mal à trouver la main d'œuvre nécessaire : Bâtiment Travaux Public, Hôtellerie Tourisme Restauration, Sanitaire et Social et qu'ils connaissent aussi un fort « turn-over ».

Ces difficultés se retrouvent d'ailleurs au plan national.

**C'est bien là le paradoxe : le chômage est bien présent, l'emploi aussi mais dans certains secteurs qui ne sont pas attractifs.**

**Tout l'enjeu des prochaines années va consister à créer les conditions d'un développement économique insulaire équilibré.**

Fort de ces constats et en attendant les orientations du PRDF voici les propositions d'orientations 2005/2006 pour le Programme Régional de Formation Professionnelle Continue et d'Apprentissage :

- **Maintenir dans un souci réaffirmé de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion**, la priorité en faveur de l'insertion sociale et

professionnelle des publics les plus fragilisés. Cette orientation se décline à travers les dispositifs Plate-Forme Insertionnelle et Plate Forme Découverte des Métiers qui doivent être déclinés dans une logique de proximité tant il est vrai que ce public plus que tout autre est peu mobile.

**- Accompagner le développement économique et l'évolution de la société**

Afin d'améliorer la situation de l'emploi insulaire la Collectivité Territoriale de Corse développe des partenariats actifs notamment avec les branches professionnelles et les partenaires publics de l'emploi afin de définir les besoins en qualification et les actions prioritaires à conduire. Dans ce contexte, elle maintient sa logique d'adaptation des réponses en matière de formation au plus près des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Cette double exigence sectorielle et territoriale est au cœur de cette orientation qui regroupent différents dispositifs d'intervention : l'apprentissage, les actions de formations qualifiantes en direction des demandeurs d'emploi, des salariés d'entreprises et de la promotion sociale.

**- Continuer la modernisation de l'offre de formation**

La Collectivité Territoriale de Corse entend améliorer l'efficacité des financements alloués à la Formation Continue dans un paysage institutionnel fortement marqué par la décentralisation. Ainsi pour ce qui concerne l'environnement et l'ingénierie de la formation en partenariat avec les différents acteurs de la formation, elle s'attache à rechercher la meilleure articulation et complémentarité avec chaque financeur concerné. (Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Agence Nationale Pour l'Emploi, Education Nationale etc...)

**Les choix arrêtés lors du vote du budget traduisent dans un contexte évolutif la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse de promouvoir une offre de formation au service du développement social économique et culturel de l'île.**

**Le budget de fonctionnement du programme est de 24,4 M€ d'autorisation d'engagement dont 15,5 M€ en autorisation d'engagement pour les actions nouvelles. Il inclut les prestations de gestion du CNASEA (rémunération des stagiaires, fonds d'aide à l'insertion, enquête de suivi du programme, primes à l'apprentissage) qui sont de 2,125 M€. A cela s'ajoute une aide en faveur de l'équipement pédagogique des centres de formation qui s'élève à 602 000 € en crédits de paiement.**

	<b>Crédits de fonctionnement : Autorisation d'engagements anciens et nouveaux</b>	<b>Crédits de fonctionnement : Autorisation d'engagements nouveaux 2005/2006</b>
Apprentissage	4,5 M€	4,5 M€
Programme Régional Formation Continue Subventions et marchés	13,2 M€	5,8 M€
Formation des actifs	3 M€	2,2 M€
Environnement et Ingénierie de la Formation	1,4 M€	0,9 M€

	<b>Crédits de fonctionnement : Autorisation d'engagements anciens et nouveaux</b>	<b>Crédits de fonctionnement : Autorisation d'engagements nouveaux 2005/2006</b>
Prestations CNASEA	2,1 M€	2,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>24,4 M€</b>	<b>15,5 M€</b>

**Crédits de fonctionnement : crédits de paiements 2005/2006**

Apprentissage	4,5 M€
Programme Régional Formation Continue Subventions et marchés	8,2 M€
Formation des actifs	2,2 M€
Environnement et Ingénierie de la Formation	1,2 M€
Prestations CNASEA	2,1 M€
<b>TOTAL</b>	<b>18,2 M€</b>

*Un tableau récapitulatif des différentes mesures et son commentaire sont joints en annexe.*

## **LA METHODOLOGIE**

### **➤ La typologie des publics**

#### **Le Programme de Formation Continue cible deux types de publics :**

- les Demandeurs d'emplois jeunes et adultes dont le traitement désormais est de la seule compétence de la Collectivité Territoriale de Corse.
- les salariés pour lesquels la Collectivité Territoriale de Corse a développé depuis 1999 une politique volontariste puisqu'elle a souhaité mettre en synergie formation et développement économique dans une logique de projets structurés en direction des entreprises.

Il s'organise autour de différentes mesures d'interventions homogènes, distinctes les unes des autres qui concourent à la cohérence du dispositif de formation continue de l'île.

### **➤ L'analyse des besoins**

Le diagnostic des besoins a été établi en concertation avec les représentants des secteurs professionnels et les partenaires habituels : ANPE, OREF, Agences et Offices de la Collectivité Territoriale de Corse et services de l'Etat.

### ➤ **Le partenariat**

L'objectif à atteindre dès le présent programme c'est d'élargir les logiques de financement et d'intervention des autres partenaires.

La construction d'une offre de formation doit pouvoir favoriser la mixité des publics et par conséquent mobiliser les différentes sources de financement possible. Il faut savoir toutefois que chaque financeur a des clés d'entrée et des priorités (publics en difficultés, chômeurs longue durée, métiers en tension) et des techniques de gestion (marchés, subventions, prise en charge individuelle) différentes, ce qui ne facilite pas la démarche. Malgré cela, déjà conduite avec la DRTEFP et l'ANPE elle devrait pouvoir aboutir avec les Assedic dans les métiers ou l'offre d'emploi est importante afin d'optimiser les financements et donner plus de cohérence à l'action régionale.

### ➤ **Le Fonds Social Européen**

Le Programme Régional de Formation Professionnelle et de l'Apprentissage bénéficie d'un cofinancement du Fonds Social Européen. Il est pour cette année d'un montant de 1,4 M€ et il intervient à hauteur de 75 % dans une action de formation. Les actions de formation dont les priorités et le contenu sont en accord avec le document unique de programmation, retenues dans le programme 2005/2006, pourront le cas échéant bénéficier de ce cofinancement.

## **LES MODES D'INTERVENTIONS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

### ➤ **Le champ de l'insertion sociale et professionnelle**

Toute action facilitant l'accès à l'emploi d'une personne en situation d'exclusion est considéré comme une action d'insertion professionnelle. Il s'agit d'actions en direction des publics demandeurs d'emploi, jeunes et adultes pour lesquels la difficulté d'accès au marché du travail ne relève pas seulement d'une formation dans les savoirs de base ou d'un problème de qualification mais d'autres problèmes qui constituent un obstacle majeur pour l'accès ou le maintien au sein du monde du travail et/ou en société.

L'objectif de ces formations est l'accès à une étape de qualification professionnelle : apprentissage ou contrat de professionnalisation, formation qualifiante, voire retour en formation initiale ou éventuellement une insertion directe dans un emploi (ouvrant des perspectives durables et d'évolution vers la qualification).

Elles sont de 2 types :

- **les Plates Formes Insertionnelles (PFI)** qui visent à mobiliser les compétences et les aptitudes nécessaires pour intégrer une formation qualifiante ou un emploi
- **Les Plates Formes Découvertes des Métiers (PDM)** qui ont pour objectif d'enclencher ou de confirmer un choix professionnel. Elles peuvent être multi secteurs ou rattachées à un secteur professionnel précis (BTP, Santé/Social). Cette année cette double possibilité demeure. Après concertation avec les secteurs du BTP, du Sanitaire/Social, il est proposé une PDM en amont des actions qualifiantes du secteur concerné qui s'intitule « Atelier de projet personnel et professionnel ».

Ces formations sont largement territorialisées. **275 places sont prévues sur les deux mesures pour un montant prévisionnel de 800 000 € qui représente 16 % du nouveau Programme Régional de Formation Continue.**

### ➤ **Le champ du développement économique**

Quatre grands types d'actions entrent dans le champ du développement économique :

- l'apprentissage
- les actions de formation en direction des salariés d'entreprises
- les actions de formation de pré-qualification et de qualification en direction des demandeurs d'emploi.
- les actions de promotion sociale.

Elles sont complétées par le fonds d'aide à l'insertion

#### **L'Apprentissage**

En matière de formation professionnelle la Collectivité Territoriale de Corse souhaite mettre l'accent sur le développement de l'alternance selon trois modes :

- la voie scolaire en formation initiale
- la voie du contrat de travail par l'apprentissage
- la formation continue

L'apprentissage demeure une priorité de la Collectivité Territoriale de Corse.

Il vise à répondre aux aspirations des jeunes en quête d'un véritable métier et aux besoins des professionnels en main d'œuvre qualifiés.

L'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse se situe à deux niveaux:

- une subvention de fonctionnement en direction des Centres de Formation Apprentis qui se traduit par un forfait et 2 300 € /apprenti.
- une aide financière de 1 500 € par apprenti versée à l'entreprise pour chaque embauche (1 000 contrats sont conclus annuellement pour un total de 1 250 apprentis environ). La gestion administrative et financière de cette mesure est confiée au CNASEA.

Il y a quatre CFA : • 2 polyvalents Furiani et Ajaccio  
• 2 agricoles Borgo et Sartène

95 % des formations sont de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle) toutefois l'apprentissage à l'Université est en voie de développement. En 2001, une expérimentation a été réalisée avec le CFA de Haute Corse et l'Université de Corse avec la mise en place du diplôme universitaire de technologie « gestion des administrations et des entreprises » en 3 ans. Cette année ce sont trois sections d'apprentissage qui ont été ouvertes en relation étroite avec l'entreprise : à nouveau le « DUT gestion et administration des entreprises », le « Diplôme Universitaire de Technologie service et réseau de communication » et la licence professionnelle « conception et réalisation de produits multimédias et audiovisuels », pour un effectif de 25 apprentis.

**L'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse dans ce secteur est de 4,5 M€ et représente 29 % du budget total.**

### **Les actions de formation en direction des salariés**

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à faire de la formation un levier pour améliorer leur compétitivité.

L'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse se manifeste à travers trois mesures :

- le plan de formation de l'entreprise
- les Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès
- le congé individuel de formation

**Le budget prévisionnel est de 1 M€ d'engagement pour les actions nouvelles.**

#### **• Le plan de formation de l'entreprise**

Les entreprises travaillent dans un environnement en constante mutation, elles doivent en permanence moderniser leurs outils de production et former leurs salariés.

Le plan de formation de l'entreprise peut être défini comme l'ensemble des actions de formation, de bilans de compétence et de Validation des Acquis de l'Expérience retenus par l'employeur en direction des salariés.

La Collectivité Territoriale de Corse a choisi de soutenir les entreprises qui souhaitent mettre en place un plan de formation et ainsi participer à l'amélioration des performances de l'entreprise.

#### **• Les contrats territoriaux d'objectifs et de progrès**

Le principe des Contrats Territoriaux d'Objectifs et de Progrès a été adopté par l'Assemblée de Corse le 13 juillet 1999. Il s'agit de contrats signés entre la Collectivité Territoriale de Corse et les branches ou organisations professionnelles afin de tenter d'apporter une réponse globale à la problématique de l'ensemble d'un secteur d'activité ou d'une filière.

Ils sont réalisés dans le cadre d'orientations définies dans une convention pluriannuelle et déclinée chaque année en terme d'actions à mettre en place par une convention d'application.

A ce jour, neuf conventions cadres ont été signées :

- Distribution
- Transport
- Agriculture
- Tourisme
- APPN
- Nautisme
- Bâtiment et Travaux Publics
- Artisanat
- Agroalimentaire

Dans un souci d'articulation de la relation emploi formation cette mesure en faveur des actifs continuera à être mise en cohérence avec le dispositif engagé par la

Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des actions collectives visant le développement économique.

*Pour ces deux dispositifs un projet de règlement d'aide, en cours d'élaboration vous sera proposé.*

• **Le conge individuel de formation**

Le conge individuel de formation a pour objectif de permettre à tout salarié au cours de sa vie professionnelle de suivre, à son initiative les actions de formation de son choix indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité. La formation se déroule en tout ou partie pendant le temps de travail.

Dès 1996 la Collectivité Territoriale de Corse a abondé le budget du Fongecif/Corsica (organisme paritaire collecteur agréé par l'Etat pour gérer le conge individuel de formation) afin de dynamiser ce dispositif tout en définissant un cadre prioritaire à savoir :

- aider les salariés des TPE/PME à accéder au CIF
- privilégier les formations professionnalisantes et diplômantes et plus particulièrement dans les secteurs économiques à forte valeur ajoutée
- favoriser les bas niveaux de qualification

***Les actions de formation en direction des demandeurs d'emploi.***

Ces actions concernent les formations pré qualifiantes, qualifiantes et professionnalisantes, le fonds d'aide à l'insertion, le dispositif accompagnement vers l'emploi, les ateliers pédagogiques personnalisés.

• **Les formations pré qualifiantes, qualifiantes et professionnalisantes.**

**Onze secteurs professionnels sont concernés par les formations qualifiantes, pré qualifiantes et professionnalisantes : Bâtiments Travaux Publics, Sanitaire/Social, Agriculture, Tourisme, Commerce, Distribution, Environnement, Sport, Tertiaire, Industrie/Artisanat, Pêche/Aquaculture.**

Les besoins en formation ont été définis avec :

- les deux fédérations du bâtiment pour le BTP
- la Direction régionale de l'action sanitaire et sociale pour les métiers du secteur santé/social
- l'ANPE pour les métiers du commerce de la vente et du tertiaire
- les professionnels du monde agricole pour l'agriculture
- la MITIC pour le secteur des technologies de l'information
- la participation de l'office de l'environnement pour les métiers de l'environnement
- les professionnels du secteur sportif, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Direction des Sports pour le sport
- à partir des éléments fournis par l'OREF pour l'ensemble des autres secteurs.

**Le budget prévisionnel pour l'ensemble des actions nouvelles de cette mesure est de 4,3 M€ et représente 27,5 % du budget total.**

L'objectif des formations pré qualifiantes et qualifiantes visent l'obtention d'une certification : diplôme, titre ou certification de branche professionnelle

dûment reconnu ou d'unités constitutives de certification visées quel que soit le mode de validation de leur acquis ; mode progressif, contrôle continu, examen terminal.

Elles visent également, l'accès à l'emploi en cohérence avec la certification préparée.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut être prise en compte dans les cursus de formation mis en place.

Ces formations s'adressent aux demandeurs d'emplois jeunes et adultes qui souhaitent acquérir une qualification reconnue en vue d'améliorer leurs chances d'accès à un emploi qualifié.

L'objectif des formations professionnalisantes est d'acquérir dans une durée **relativement courte** des connaissances et des compétences complémentaires ou spécifiques correspondant à des besoins identifiés par les entreprises.

Elles s'adressent à des demandeurs d'emplois jeunes et adultes qui possèdent déjà une qualification mais souhaitent la compléter afin d'améliorer leurs possibilités d'accès à l'emploi. Elles doivent être spécifiques opérationnelles, techniques et correspondre à un type d'emploi, de métier ou de poste identifié.

**La Collectivité Territoriale de Corse a distingué sur l'ensemble des secteurs professionnels deux activités en tension** : les métiers du Bâtiment Travaux Publics et les métiers de service aux personnes pour lesquels il est prévu des remises à niveau dans les savoirs fondamentaux.

• **Le secteur du Bâtiment Travaux Publics :**

L'offre de formation prévoit l'accueil de 200 stagiaires pour un budget prévisionnel 1 100 000 € (21,9 % de la mesure) et présente trois particularités :

- en amont de l'action de formation qualifiante, il est prévu l'organisation d'un atelier de projet personnel et professionnel. Cet atelier doit permettre de découvrir le secteur Bâtiment Travaux Publics, de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'acquérir les compétences de base nécessaire à l'apprentissage d'un métier.
- les actions qui ont atteint les objectifs fixés par la Collectivité Territoriale de Corse pourront être reconduites pour une durée d'un an.
- les entreprises devront s'impliquer dans les actions de formation en désignant un tuteur pour les stagiaires.

Les métiers visés sont maçons de gros œuvre, génie civil, ouvrier de rénovation, conducteur d'engins et les métiers du second œuvre.

• **Le secteur Santé Social :**

Dans ce secteur où la demande d'emploi est forte, l'offre de formation continue prévoit l'accueil de 260 stagiaires pour un budget prévisionnel de 800 000 € (16 % de la mesure) dans les différents métiers d'aide à la personne et la préparation aux concours d'entrée aux écoles des métiers de santé.

**Deux autres secteurs professionnels restent des secteurs prioritaires** : l'Agriculture et l'Hôtellerie Tourisme Restauration.





• **Le secteur de l'Agriculture :**

Malgré une tendance à la réduction du nombre des exploitations agricoles et des effectifs, les besoins en main d'œuvre existent et la formation continue doit permettre :

- d'élever le niveau de compétence
- de préparer les diplômes requis pour l'installation
- de favoriser la diversification des différents secteurs agricoles.

L'offre de formation continue prévoit l'accueil de 180 stagiaires pour un budget prévisionnel de 700 000 € (14 % de la mesure) dans les filières de production végétale, les cultures spécialisées, la protection des cultures, l'aménagement paysager et les activités polyvalentes.

• **Le secteur de l'Hôtellerie Tourisme Restauration :**

Ce secteur de l'hôtellerie et tourisme reste toujours confronté à des difficultés de recrutement importantes. Les métiers les plus demandés sont :

le service en salle, les cuisiniers, les employés polyvalents de restauration, les services à l'étage de niveau V, les métiers de l'accueil de niveau IV et les gouvernantes.

Dans le secteur du tourisme, les offres d'emploi concernent les agences de voyage et l'hébergement touristique. Les entreprises recherchent des techniciens de vente et des animateurs de loisirs.

Malgré les difficultés de prévisions dans ce secteur, fortement marqué par la saisonnalité et compte tenu des sorties du système scolaire, on peut estimer les besoins aux environs de 120 à 150 stagiaires pour l'ensemble des filières. Le budget prévisionnel est de 600 000 € (12 % de la mesure).

***Les secteurs émergents***

• **Le secteur de l'environnement**

Deux domaines dans ce secteur offrent des perspectives d'emploi : l'eau et le traitement des déchets. 24 places sont prévues au titre de ces formations pour un budget prévisionnel de 100 000 € (2 % de la mesure).

• **Le secteur des technologies de l'information**

Plus que générateurs d'emploi, les technologies de l'information doivent être appréhendées comme facteur d'évolution des services, des pratiques et des techniques.

Les besoins en formation se traduisent par des modules de remise à niveau et de spécialisation.

Le budget prévisionnel est de 80 000 € (1,6 % de la mesure).

### • **Le secteur des activités sportives et de l'animation**

Dans ce secteur il convient de distinguer le domaine des actions préqualifiantes en direction des publics jeunes en difficulté dans le domaine du football et des activités sportives pour environ 24 places, des actions qualifiantes. Cette année les besoins repérés pour les actions qualifiantes concernent les activités nautiques, les activités équestres, les activités physiques pour tous et les activités de loisirs tout public pour un potentiel de 36 places. Les conclusions de l'étude sur l'économie du sport menée conjointement par la DFER et l'ADEC font apparaître un besoin de formation au niveau IV, le diplôme ciblé est le brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

Enfin, un besoin existe au niveau supérieur afin d'améliorer le niveau du tissu associatif et/ou marchand de l'encadrement sportif. Il y a donc une demande pour un tronc commun d'un diplôme second degré jeunesse et sport pour 12 places.

Le budget prévisionnel est de 300 000 € (6 % de la mesure).

### **Les secteurs traditionnels**

#### • **La filière de la Pêche et de l'Aquaculture**

Les métiers de la mer et de la pêche sont réglementés par des brevets et des certificats spécifiques. Dans ce secteur il est prévu un plan triennal de résorption des besoins à partir des différents sites Ajaccio, Bastia et Bonifacio.

Pour l'aquaculture, les besoins concernent les formations techniques liées au milieu ainsi que des modules de gestion d'entreprise.

On peut envisager 40 places dans cette filière qui sera traitée sous forme de subvention.

#### • **Le secteur du commerce et de la distribution**

Ce secteur reste important en terme d'emploi, toutefois on assiste à une réorganisation des métiers et à une hausse de qualification. 60 places sont prévues dans le programme destiné en priorité à des actions de formation de niveau IV ayant la double compétence technique et commerciale pour un budget prévisionnel de 100 000 € (2 % de la mesure).

#### • **Le secteur tertiaire**

C'est un secteur qui occupe une place prépondérante dans l'économie insulaire du fait du poids important de l'emploi public.

Les métiers les plus recherchés employeurs sont :

- agent administratif d'entreprise
- secrétaire bureautique polyvalent
- secrétaire bureautique spécialisé
- technicien service comptable

60 places sont prévues dans le programme sous forme de module d'adaptation ou de formations courtes ne dépassant pas 400 heures de formation pour un budget prévisionnel de 100 000 € (2 % de la mesure).

• **Les secteurs de l'Industrie et de l'Artisanat**

Dans ces secteurs les professions connaissent des évolutions contrastées. L'emploi non qualifié régresse tandis que l'emploi qualifié reste stable.

Les professions les plus représentées sont celles de la mécanique, l'électricité, l'électronique avec une forte demande pour la maintenance.

30 places sont prévues dans le programme pour un budget prévisionnel de 150 000 € (3 % de la mesure).

• **Le Fonds d'aide à l'insertion**

Le fonds d'aide à l'insertion mis en place par l'Assemblée de Corse en juillet 1995 est destiné à aider les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être sans emploi (priorité est donnée aux jeunes demandeurs d'emplois et aux personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle),
- suivre une formation non dispensée dans l'île au titre de la formation continue de l'AFPA ou de l'apprentissage,
- justifier d'une promesse d'embauche ou d'une perspective de création d'entreprise.

Un dispositif de suivi des bénéficiaires sera mis en place.

L'aide est plafonnée à 2 500 € répartis comme suit :

- coût pédagogique dans la limite d'un plafond de 1 500 €
- frais annexe (déplacement, hébergement, transport) dans la limite d'un plafond de 1 000 € et d'un coût plafond journalier de 15,24 €

Les montants sont fixés en fonction de la situation individuelle de chaque demandeur, et des aides complémentaires éventuelles leur ayant été accordées.

La gestion de ce fonds est confiée au CNASEA auquel la Collectivité Territoriale de Corse confie le remboursement des aides.

**Pour ce dispositif il est prévu un budget de 50 000€.**

***Les Ateliers Pédagogiques Personnalisés***

Il accompagne les démarches d'insertion sociale et professionnelle. Il propose des formations dans les savoirs de base. Pour le présent programme, la Collectivité Territoriale de Corse lui confie la remise à niveau préparatoire à l'action qualifiante dans les secteurs professionnels du Bâtiment Travaux Publics et Santé Social.

Il y a en Corse cinq Ateliers Pédagogiques Personnalisés qui couvrent le territoire : Ajaccio, Bastia, Ile-Rousse, Porto-Vecchio et Sartène.

**Doté d'un budget prévisionnel de 83 000€** dans le cadre d'un cofinancement CTC/Etat/Union Européenne total de 290 000 €, ce dispositif est organisé en réseau au plan national.

### ***La Promotion Sociale***

Elle permet à des publics très divers de suivre en dehors du temps de travail une formation qui favorise l'évolution professionnelle et l'épanouissement personnel.

Cette année elle est exclusivement orientée sur des formations en langue et spécialement en langue corse et sur des modules d'informatique ou d'apprentissage de logiciel. Le budget prévisionnel est de 200 000 € (4 % de la mesure).

- **Les quantifications des besoins en terme de places et de moyens financiers sont indicatives afin de permettre le lancement du Programme Régional de Formation Professionnelle Continue, les ajustements définitifs auront lieu lors de son organisation.**

### ***Le dispositif « accompagnement vers l'emploi ».***

Dans le cadre de la relation emploi/formation, le fonds « accompagnement vers l'emploi » regroupe trois mesures :

- le partenariat avec l'ANPE
- la mise en place d'actions d'accès vers l'emploi à travers un réseau d'entreprise et un accompagnement individuel.
- les journées d'information sur l'emploi.

**Il est doté d'un budget prévisionnel de 156 000 €.**

### ***► Le champ de modernisation de l'offre de formation***

La nature de la formation continue évolue et au face à face pédagogique vient s'ajouter divers types de prestations liés au parcours dans lequel s'inscrit l'action de formation. Il s'agit moins d'une modification intrinsèque de l'action de formation que des conditions de sa mise en œuvre.

Consciente que la construction de l'offre de formation s'inscrit dans ce nouveau contexte, la Collectivité Territoriale de Corse a entrepris depuis quelques années de moderniser son offre de formation en intervenant dans différents dispositifs ou prestations qui relèvent de l'ingénierie de la formation et de son environnement.

**Dans le cadre du présent programme cette mesure représente 5 % des prévisions budgétaires pour un montant de 715 000 €.**

### ***Le Réseau d'accueil d'information et d'orientation***

Le réseau d'accueil et d'insertion des missions locales et des permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'accompagner et de construire les parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficultés de 16 à 25 ans.

Il vient en appui de la politique menée par la Collectivité Territoriale de Corse en direction de ce public et complète ainsi l'action menée dans le cadre des Plates-Formes Insertionnelles et Plates-Formes Découverte des Métiers. Il s'inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat Région.

Aujourd'hui, cinq structures composent le réseau :

- trois missions locales (Ajaccio - Bastia - Porto-Vecchio)
- deux permanences d'accueil, d'information et d'orientation (Balagne - Corte/Ghisonaccia)

**Le budget prévisionnel des 5 structures est de 257 380 €.**

#### ***Les bilans de compétences***

Les dispositifs de bilans de compétences et de positionnement se situent en amont des activités de formation professionnelle. Ces prestations peuvent être individuelles ou collectives, généralistes ou sectorielles.

Le bilan de compétences est une démarche individuelle qui permet aux individus de s'approprier et de gérer leur parcours personnel et professionnel.

La Collectivité Territoriale de Corse participe au financement des bilans de compétences en direction des jeunes en difficultés.

Ces différents bilans sont réalisés par les Centres Interinstitutionnels de Bilans et de Compétences (CIBC) de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, le Centre d'Aide à la Décision de la Haute-Corse (CAD), le Centre Régional de Positionnement Agricole de Sartène dans le secteur agricole (CRPA).

Les bilans de compétences pour les apprentis réalisés par le CAD de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

La Collectivité Territoriale de Corse participe également à des bilans et des positionnements dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics à travers l'Association Régionale Professionnelle pour la Formation Continue dans le Bâtiment et les Travaux Publics (AREF/BTP).

**Le budget prévisionnel de cette mesure est de 150 000 €.**

#### ***Les Bilan santé - social***

La Collectivité Territoriale de Corse finance un plan « Accompagnement Santé Social » des jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, inscrits dans les formations agréées au titre du Programme Régional de Formation Professionnelle et d'Apprentissage **pour un budget prévisionnel de 45 600 €.**

#### ***La Validation des acquis de l'expérience - Animation régionale***

Au sein de leur cellule inter services, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont pour mission d'accompagner le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en région dans le cadre d'une animation régionale qui cette année concerne les points relais conseils territoriaux et les ministères qui délivrent des diplômes.

**Il est prévu pour ce dispositif un financement de 43 200 €.**

#### ***La Professionnalisation des acteurs***

Le processus de professionnalisation initié par la Collectivité Territoriale de Corse suit son cours. Pour 2005, il se traduit par 2 actions :

- la première dans le cadre de l'ingénierie pédagogique vise la mise en réseau des pratiques de formation continue et le mixage des différents publics (demandeurs d'emploi, salariés jeunes) dans les actions et dispositifs de formation.
- la seconde se situe dans le cadre de la formation et de la communication. Un site Internet [www.fiore-corse.net](http://www.fiore-corse.net) en ligne depuis octobre 2004 a pour objectif de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la formation et de développer des habitudes de travail en commun. Le site doit permettre la montée en compétence et en puissance du réseau des acteurs de la formation.

**Le budget prévisionnel de cette mesure est de 42 000 €.**

***Le Dispositif Académique de Validation des Acquis***

Au titre des mesures d'accompagnement et d'ingénierie de la formation, la Collectivité Territoriale de Corse confie annuellement au Rectorat, la mise en œuvre :

- des procédures de validation des formations qu'elle finance dans le cadre des Programmes Régionaux de Formation Professionnelle et d'Apprentissage
- des procédures de Validation des Acquis de l'Expérience (diplômes professionnels non universitaires)

**pour un budget prévisionnel de 48 000 €.**

***Dispositif accompagnement de la Formation. « Pour réussir à optimiser ses valeurs par l'action » PROVA.***

**Doté d'un budget prévisionnel de 39 600 €**, ce dispositif est un programme d'accompagnement dans le secteur de l'animation et du sport pour des publics jeunes en difficultés qui favorise la construction de la personnalité et des repères.

***Le GIP OREF***

Le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion des outils de l'Environnement, de l'Emploi et de la formation professionnelle a une mission d'étude et d'information dans le champ de la formation, de l'emploi et du marché du travail. C'est un outil d'aide à la décision pour la Collectivité Territoriale de Corse et ses différents partenaires.

Financé à parité par la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat dans le cadre du contrat de plan **la dotation prévisionnelle régionale est de 60 675 €.**

